

« Le tiers-lieu santé décloisonne les approches et encourage la coopération »

Entretien avec André Simonnet, co-fondateur et co-directeur de DanaeCare.

La Santé en action : Qu'est-ce qu'un tiers-lieu santé ?

André Simonnet : Un tiers-lieu santé est un endroit réunissant différents acteurs qui ne se rencontrent habituellement pas : soignants, patients, aidants, mais aussi chercheurs ou agents de la collectivité, et professionnels associatifs (coordinateur de dispositif, chargé de mission, directeur, etc.). Contrairement à d'autres structures, telles qu'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou un groupement hospitalier de territoire (GHT), qui restent tous centrés sur les professionnels de santé, le tiers-lieu santé inclut le milieu associatif et les habitants ; il s'inscrit ainsi dans une logique de co-construction avec les citoyens. Le point fort de cette structure, c'est sa neutralité. Voilà un espace où les soignants, les financeurs, les habitants, les collectivités peuvent œuvrer ensemble en dehors de logiques institutionnelles rigides. Ils ne viennent pas avec leur posture, mais pour l'intérêt commun d'un territoire. Le tiers-lieu décloisonne les approches et encourage la coopération. DanaeCare, fondé en 2012, met en commun les savoirs respectifs des différents acteurs, qu'ils soient administratifs, organisationnels, médicaux, relatifs à l'ingénierie de projet – compétence portée par les associations – ou encore expérientiels avec les patients, ceci afin de produire des actions qui profitent à tous. L'antenne de Saint-Étienne, le DanaeCareLab,

n'accueille pas de public, hormis les aidants ; elle est dédiée à la coordination territoriale. Celle de Givors est ouverte aux usagers, étant située dans le même immeuble qu'une MSP.

S. A. : Quelles actions menez-vous ?

A. S. : Elles s'articulent autour de trois axes d'intervention. Le premier a trait à la prévention : nous avons par exemple mis en place des ateliers de cuisine pour les patients diabétiques, avec la participation de médecins et diététiciens. Le deuxième niveau d'action s'inscrit dans le développement territorial, avec la coordination d'acteurs locaux : c'est ce que nous faisons avec l'Escale des Aidants, un guichet unique qui permet aux proches aidants d'être informés et orientés vers les solutions du territoire, tout en bénéficiant gratuitement de consultations avec des psychologues et d'entretiens avec des assistantes sociales concernant les nombreuses démarches administratives. C'est aussi utile pour les professionnels de santé du territoire, qui ne peuvent connaître l'ensemble des dispositifs adaptés à ce public et peuvent ainsi les diriger vers ce guichet unique. Le troisième axe d'intervention, c'est la recherche : nous accueillons un post-doctorant en droit, en lien avec l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne, qui mène des travaux sur le développement d'un statut d'étudiant-aidant.

S. A. : Quel est le lien avec les citoyens ?

A. S. : C'est le propre des tiers-lieux santé de porter la démocratie sanitaire. L'atelier pour la prévention

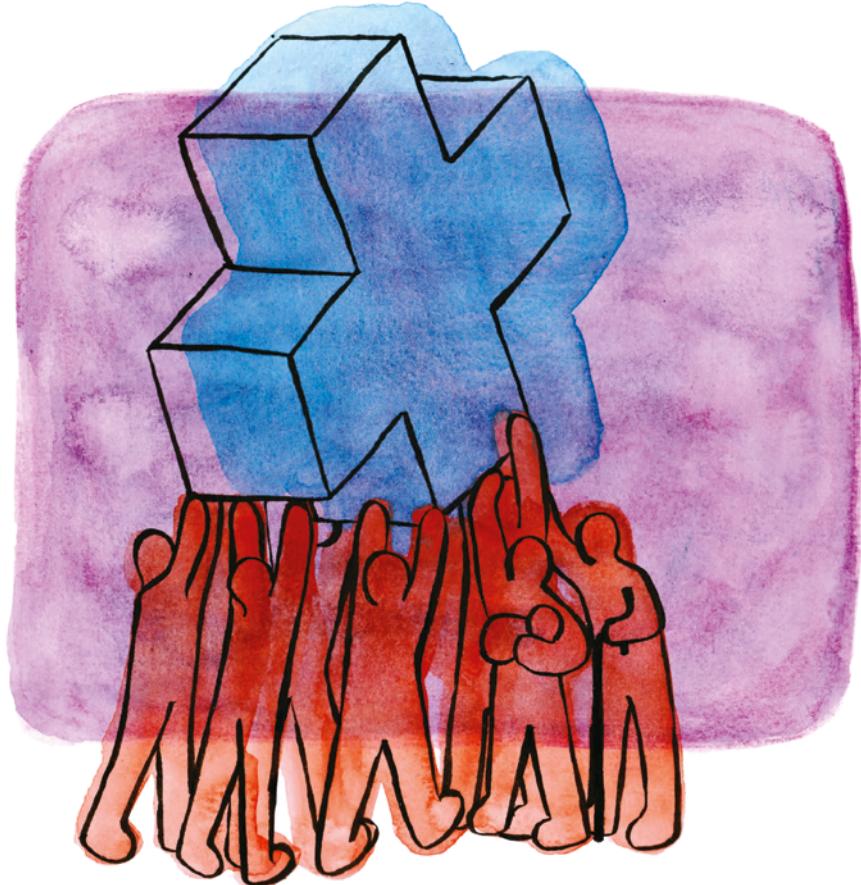
L'ESSENTIEL

► **DanaeCare, tiers-lieu santé, rassemble soignants, patients, associations et collectivités autour de projets communs, dans un esprit de neutralité. La structure, présente à Saint-Étienne et à Givors, impulse des actions de prévention ou de développement territorial, tournées vers les habitants. Cet espace d'échanges et de construction permet de porter une approche intégrée et holistique de la santé.**

du diabète a été conçu et développé avec les personnes concernées. Elles ont été impliquées dans son organisation (fallait-il le proposer en semaine, le mercredi pour inclure les enfants, en soirée après le travail ou le week-end ?), tout comme dans le choix des thématiques abordées (comment prévenir la maladie chez les enfants et les adultes ? Quels repas préparer pour allier plaisir et équilibre ? Comment mieux suivre son traitement au quotidien ?). En intégrant les participants, nous renforçons leur adhésion et ancrions l'initiative dans leur quotidien. Pour le volet recherche, des entretiens sont menés avec les futurs bénéficiaires afin d'assurer l'alignement entre le projet, leurs besoins et les résultats attendus. Nous mobilisons ainsi la méthode participative propre aux sciences humaines et sociales, une approche qui transforme la posture du bénéficiaire : d'objet d'étude, il devient acteur de la recherche.

Dossier

Agir pour la santé avec les citoyens



S. A. : Comment usagers, soignants et collectivités coopèrent-ils ?

A. S. : Je vais l'illustrer avec notre projet d'Ordonnance verte pour les femmes enceintes, qui s'inspire d'un travail réalisé à Strasbourg¹. L'idée est de proposer un panier de légumes bio aux futures mamans et d'en profiter pour faire de la prévention auprès de ce public : sensibilisation aux perturbateurs endocriniens en s'appuyant sur l'action menée par l'agence régionale de santé (ARS) en la matière ; ateliers de cuisine conviviaux ; invitation à des programmes de promotion de la santé – qu'ils concernent la santé mentale, les addictions, les violences faites aux femmes. C'est là que la coopération orchestrée par le tiers-lieu joue. Les acteurs du territoire ont déjà conçu des interventions mais peinent parfois à atteindre les populations. À Givors, nous portons en propre ce projet d'Ordonnance verte, en collaboration avec la maternité. À Saint-Étienne, il se développe dans le cadre de la CPTS et du contrat local de santé (CLS), et l'Ordonnance verte sera prescrite par un soignant. Cette démarche permet la rencontre d'intervenants, évoluant autour de la protection maternelle et infantile (PMI), des plans alimentaires locaux, des contrats locaux de santé ou des centres communaux d'action sociale (CCAS).

S. A. : Quel est le modèle économique de DanaeCare ?

A. S. : Nous bénéficions de financements de la part des collectivités – ville, CCAS sur Givors, métropole, département, région, préfecture via les plans pauvreté –, et aussi de la part de mutuelles via leur fonds d'action sociale, et de fondations comme la Fondation de France. Une majorité des tiers-lieux santé délivre aussi des prestations rémunérées (accompagnement, formation), source de revenus. DanaeCare fonctionne avec 60 % de subventions publiques et 20 % de donations privées.

S. A. : Vos actions sont-elles évaluées ?

A. S. : C'est une exigence croissante des financeurs : nos actions doivent être évaluées afin d'en démontrer l'efficacité. Nous avons engagé une étude d'impact dans le cadre d'une formation à l'ESSEC Paris, afin d'internaliser cette démarche d'analyse et de mesurer l'effet de l'Escale des Aidants sur le département. Un post-doctorat en droit, de douze mois, a été réalisé en 2024 afin d'évaluer le volet juridique du travail mené sur le statut d'étudiant-aidant. Ces évaluations, menées en partenariat avec des experts et des chercheurs, permettent d'affiner nos dispositifs et de nourrir une réflexion plus large

sur l'accompagnement des aidants. Elles constituent un levier pour la généralisation des bonnes pratiques.

S. A. : Comment voyez-vous l'avenir des tiers-lieux santé ?

A. S. : C'est un mouvement en plein essor, montrant un réel besoin : 200 structures ont été recensées en 2024. La majorité sont portées par des soignants, mais certaines privilégient l'approche territoriale et la coordination entre acteurs. L'enjeu est d'organiser ce réseau et d'obtenir une reconnaissance institutionnelle, notamment auprès du ministère de la Santé. Dans un contexte de transformation du système de santé, où l'on cherche à sortir d'un modèle hospitalocentré, c'est une alternative appropriée pour favoriser une approche plus intégrée, globale de la santé. Nous espérons que les tiers-lieux seront des maillons incontournables du parcours de soins, où chaque individu pourra trouver un accompagnement personnalisé et accessible. ■

Propos recueillis par Anne-Lise Favier, journaliste.

1. Afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse, Strasbourg propose à toutes les femmes enceintes habitant la ville le dispositif Ordonnance verte. En ligne : <https://www.strasbourg.eu/ordonnance-verte>